



Déclaration préalable du Snudi FO 31 CAPD du 27 novembre 2019

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

FO dénonce la politique gouvernementale engagée de destruction de la Fonction publique et des statuts particuliers, à travers la loi Pour l'École de la Confiance, la loi de la transformation de la Fonction Publique, et maintenant le projet Macron-Delevoye qui prévoit la retraite par points et la disparition des pensions de retraite pour les fonctionnaires.

Cette politique contribue à la dégradation des conditions de travail des personnels, personnels fortement affectés par les suicides médiatisés de collègues, en particulier celui de Christine Renon. Les personnels voient ces réformes comme des attaques méprisantes à leur mission de service public. Ce mépris est également ressenti par bon nombre de collègues ayant fait un recours PPCR contre votre avis, Mme la DASEN. En effet, la réponse à leur recours, dépourvue d'humanité, sans formule de politesse, avec des erreurs dans l'identité du collègue les a profondément meurtris.

Ainsi, FO propose à tous les personnels de se réunir dès maintenant pour décider la grève à compter du 5 décembre jusqu'à l'abandon de cette politique. Cet appel s'appuie sur la mobilisation des salariés de ce ministère, comme ceux de nombreux autres secteurs : SNCF, santé, pompiers, de la jeunesse, le mouvement des gilets jaunes, contre toutes les mesures qui dégradent les conditions de travail, détruisent petit à petit les services publics et contre la volonté du gouvernement et du patronat d'aller jusqu'au bout dans la destruction des conquêtes sociales.

Les revendications de FO sont toujours :

- Augmentation de tous les salaires,
- Augmentation de la valeur du point d'indice,
- Retrait de la loi « Pour l'École de la confiance »,
- Retrait de loi de « Transformation de la Fonction publique »,
- Arrêt de la réforme territoriale, des mutualisations et des fermetures de services,
- Création de tous les postes nécessaires,
- Retrait du projet de loi Macron-Delevoye.

En ce qui concerne la formation continue, nous demandons encore et toujours :

- Que le droit à la formation continue, réglementairement de 36 semaines sur la carrière, soit appliqué.
- Le retour à des stages longs, de une à plusieurs semaines, qui permettront de prendre du recul, de mener une réflexion et de vraiment se former, contrairement aux

prétendus « stages » d'une ou deux journées qui nous sont proposés et qui ne peuvent être au mieux qu'informatifs.

- Le retour à une formation librement choisie.
- Des dates connues à l'avance, au moment de l'inscription.
- Le recrutement en nombre suffisant de remplaçants, afin que tous les collègues qui partent en stage soient remplacés et qu'aucun stage ne soit annulé. La formation continue est un droit qui ne doit en aucun cas être subordonné à la politique de restriction budgétaire du ministère.

Et dernièrement, le *décret du 6 septembre 2019* met en place une allocation pour rémunérer les enseignants effectuant une **formation pendant « les vacances des classes »** « à l'initiative de l'autorité compétente ou après [leur] accord ». Il est indiqué explicitement que les personnels pourront être convoqués en stage de formation pendant les vacances, **même sans leur accord**, pour une **durée de 5 jours par an**. Lors du *Conseil Technique Ministériel du 12 juin 2019*, les **organisations syndicales avaient voté unanimement contre ce projet**.

Le SNUDI-FO demande **l'abrogation de ce décret**. Le SNUDI-FO31 demande à Madame l'Inspectrice d'Académie de **ne pas utiliser cette modalité** pour la formation continue des PE de la Haute-Garonne et que la formation continue soit **maintenue dans le cadre réglementaire actuellement en vigueur** c'est-à-dire sur le temps de travail avec le remplacement systématiquement assuré.